

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	11
votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*

le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (11)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIE Marion, TALLET Mathieu, CHENIEUX Jérémy, PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
POMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laëtitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABIE*

Absents (1):

DUROUX Julien

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

VII/ AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ET LES SEJOURS ORGANISES PAR LA COMMUNE DE COUZEIX 2026-2027

Madame le maire rappelle au conseil que depuis de nombreuses années un partenariat existe avec la commune de COUZEIX et ses ALSH afin que la commune de Chaptelat prenne en charge le différentiel entre le cout des activités des enfants de 3 à 16 ans, commune et hors communes. Ainsi les familles de CHAPTELAT payent le même prix qu'une famille de COUZEIX. Les prises en charge sont pour toute activité, toutes vacances scolaires dans l'enceinte de l'ALSH sans hébergement.

La convention arrive à terme le 1^{er} avril 2026, il convient de la renouveler jusqu'à septembre 2027.

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'augmentation des périodes d'ouverture de l'ALSH « La Fabrik », désormais ouvert deux semaines lors des petites

vacances scolaires au lieu d'une précédemment, **il est nécessaire de modifier la convention partenariale liant la commune de Chaptelat à la commune de Couzeix concernant l'accueil des enfants au sein des ALSH.**

En effet, les périodes de prise en charge des enfants de la commune de Chaptelat au sein des structures de Couzeix sont désormais limitées aux périodes de fermeture de l'ALSH de Chaptelat, à savoir certaines petites vacances scolaires, les vacances de Noël ainsi que les grandes vacances scolaires.

Par ailleurs, à la demande de la commune de Couzeix, les modalités de participation financière évoluent. Les familles de Chaptelat régleront directement à la commune de Couzeix le tarif applicable aux familles hors commune.

Une convention d'application précisera les modalités financières de versement aux familles telle que décrites ci-après :

« Après règlement effectif des factures par les familles, la commune de Couzeix transmettra à la commune de Chaptelat une attestation de paiement accompagnée de la facture correspondante, afin que **la commune de Chaptelat procède au remboursement du différentiel entre le tarif hors commune et le tarif appliqué aux familles de Chaptelat, sous forme d'aide ou de subvention aux familles.**

Les périodes concernées sont les temps où l'ALSH la Fabrik de Chaptelat est fermée notamment lors des petites vacances scolaires et les grandes vacances scolaires (sauf séjours hors territoire de l'ALSH type sortie ski ou mer...) ».

Cette convention fera l'objet d'une reconduction annuelle.

Madame la maire demande au conseil :

1/ de modifier et de l'autoriser à signer la convention

2/ à inscrire les sommes nécessaires au budget.

VOTE :

Présents : 11

Procuration : 7

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

